

SIIC9/ER/01

**Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact  
Pour information**

**RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE D'EXAMEN DES PROPOSITIONS SUR LA  
DEUXIÈME VAGUE DE CANDIDATS DE LA PREMIÈRE PHASE AU COURS DE  
LA PÉRIODE DE TRANSITION VERS LE NOUVEAU MODÈLE DE  
FINANCEMENT**

**Objet :**

Sur la base des précédentes conclusions du Comité technique d'examen des propositions (SIIC7/ER/01), le présent rapport récapitule les enseignements tirés de l'examen de la deuxième vague de notes conceptuelles élaborées par des candidats de la première phase au cours de la période de transition vers le nouveau modèle de financement.

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Du 3 au 6 octobre 2013 à Genève, en Suisse, le Comité technique d'examen des propositions a examiné le centrage stratégique et l'intérêt technique de quatre notes conceptuelles élaborées par des candidats de la première phase. Il s'agissait du deuxième examen dans le cadre du nouveau modèle de financement, une occasion de mettre à profit les enseignements tirés de la précédente vague de candidats de la première phase et de poursuivre l'engagement auprès de certains candidats de la phase intermédiaire. Les principales observations issues de cet examen sont les suivantes :

1. Il est important que le Secrétariat continue, en 2014, de rassembler les enseignements tirés afin de modifier et d'affiner le nouveau modèle de financement en cours. Les enseignements tirés et décrits dans le présent rapport portent sur un échantillon limité de soumissions. En outre, du fait qu'un certain nombre de candidatures n'ont pas été examinées, le Comité technique d'examen des propositions n'a pas été en mesure de recommander de financement d'encouragement (un seul candidat répondant aux conditions pour un tel financement). Cet examen a néanmoins fourni une première occasion d'évaluer les candidatures régionales dans le cadre du nouveau modèle de financement.
2. La nouvelle démarche utilisée pour l'examen par le Comité technique d'examen des propositions, conçue pour aboutir à des résultats positifs au travers d'échanges entre les candidats et le Secrétariat, a été à nouveau adoptée par le Comité qui la considère comme une amélioration notable. Le centrage stratégique et le bien-fondé technique des notes conceptuelles ont été examinés pour s'assurer que les ressources limitées sont réparties de manière à générer un impact maximal sur la maladie. Le Comité technique d'examen des propositions a de nouveau délibérément délégué des tâches supplémentaires au Secrétariat pour pouvoir procéder à l'examen rigoureux prévu lors du processus d'établissement des subventions.
3. Les candidats ont disposé d'un délai supplémentaire pour élaborer leurs notes conceptuelles par rapport à la précédente vague de candidats de la première phase. Ils ont tous reçu les commentaires anticipés du Comité technique d'examen des propositions sur la base de la documentation initiale, avec l'appui des équipes de pays en matière d'assurance qualité, afin de s'assurer que les notes conceptuelles étaient prêtes pour l'examen technique. Le Comité technique d'examen des propositions a partagé les enseignements tirés des premiers échanges et des options possibles pour le déploiement complet.
4. L'examen par le Comité technique d'examen des propositions des demandes de financement intermédiaire souligne l'importance d'un examen critique continu du portefeuille actuel, de sorte que les subventions actives soient reprogrammées si nécessaire pour garantir l'intérêt stratégique des investissements du Fonds mondial dans le but d'obtenir un impact maximum dans des contextes épidémiologiques en évolution.
5. Un certain nombre de problèmes importants propres à une maladie donnée ont été mis en évidence lors de l'examen, notamment lorsque les pays souhaitent déployer de nouvelles directives techniques pour le VIH. D'autres orientations programmatiques sont nécessaires pour s'assurer que les pays ne perdent pas les avantages déjà acquis et pour garantir un équilibre adéquat entre prévention primaire et traitement, en tenant compte des capacités existantes des systèmes de santé.
6. Le Comité technique d'examen des propositions apprécie l'intérêt de la démarche régionale de lutte contre les trois maladies. Elle fournit au Fonds mondial davantage de souplesse pour investir dans des initiatives hors « dotations nationales » et lui permet de riposter de manière volontariste aux menaces d'infection mondiales. Le Comité technique d'examen des propositions a également souligné l'importance, pour les candidatures régionales, de s'appuyer sur les structures régionales existantes, dans la mesure du possible.

## PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION

1.1 Le Comité technique d'examen des propositions s'est réuni du 3 au 6 octobre 2013 pour examiner l'intérêt technique de la deuxième vague de notes conceptuelles élaborées par des candidats de la première phase et pour continuer à tester des éléments du nouveau modèle de financement avant son déploiement complet.

1.2 Cette séance a réuni 16 membres du Comité technique d'examen des propositions ainsi que son président, M. Shawn K. Baker. Ils ont examiné quatre notes conceptuelles : une candidature nationale et trois candidatures régionales.

1.3 Le présent rapport porte principalement sur l'examen par le Comité technique d'examen des propositions de la deuxième vague de candidats de la première phase. Les enseignements, les observations et les recommandations énoncés sont également tirés de l'examen par le Comité de trois demandes de financement intermédiaire évaluées, à différents stades de leur élaboration, lors de cette réunion.

1.4 Initialement, le Comité technique d'examen des propositions devait examiner six notes conceptuelles (trois candidatures nationales et trois candidatures régionales) et cinq demandes de financement intermédiaire<sup>1</sup>.

1.5 En adéquation avec la souplesse accordée par le Conseil d'administration en cette phase de transition<sup>2</sup>, le Comité comptait à la fois des membres actuels permanents du Comité technique d'examen des propositions et d'anciens membres, de manière à disposer des compétences et des connaissances linguistiques nécessaires. Le Comité comprenait également des membres ayant participé à l'examen de demandes de financement réalisé en avril, afin de garantir une certaine cohérence par rapport aux recommandations de financement pour la première vague. Face au volume des demandes de financement attendu l'an prochain, le Comité technique d'examen des propositions a délibérément invité davantage d'examineurs pour l'examen de la deuxième vague de candidats de la première phase dans le but de leur permettre de connaître tous les aspects du nouveau modèle de financement en vue des examens de 2014. Au total, 30 membres du Comité technique d'examen des propositions ont participé aux procédures liées au nouveau modèle de financement cette année.

1.6 Le Comité technique d'examen des propositions a examiné le centrage stratégique et le bien-fondé technique des notes conceptuelles pour s'assurer que les ressources limitées étaient réparties de manière à générer un impact maximal sur la maladie<sup>3</sup>. Le Comité a examiné i) les éléments du programme à financer dans la limite du montant indicatif<sup>4</sup> et ii) les éléments du programme à financer si des ressources financières supplémentaires sont disponibles, au-delà du montant indicatif<sup>5</sup>. Le Comité technique d'examen des propositions a également établi un ordre de priorité de ces éléments afin de faciliter l'allocation des ressources disponibles grâce aux gains d'efficacités obtenus lors des négociations de

---

<sup>1</sup> Cela comprenait deux demandes de financement intermédiaire complètes et trois demandes de financement intermédiaire en cours d'élaboration.

<sup>2</sup> Décision du Conseil d'administration : GF/B28/DP5

<sup>3</sup> Conformément à la décision du Conseil d'administration (GF/B27/DP7) et au mandat du Comité technique d'examen des propositions.

<sup>4</sup> Le financement indicatif est un montant calculé à partir d'une formule de répartition pour chaque pays et qui est communiqué au moment du dialogue avec le pays. Pour les candidats de la première phase, ce montant a été calculé en fonction de la charge de morbidité du pays, du revenu national brut par habitant et du financement total disponible par maladie projeté.

<sup>5</sup> La demande de financement « au-delà des limites du montant indicatif » correspond au montant qui dépasse le montant indicatif communiqué par le Secrétariat. Cette demande est examinée par le Comité technique d'examen des propositions qui en évalue le centrage stratégique et le bien-fondé technique et qui choisit soit de formuler une recommandation de financement au travers d'un financement d'encouragement, soit de la conserver dans un registre de demandes de qualité non financées.

subventions ou par l'allocation de ressources supplémentaires pour un pays (à travers le registre des demandes de qualité non financées).

1.7 Le présent rapport ne présente pas les recommandations de financement du Comité technique d'examen des propositions pour chaque note conceptuelle, fournies au Comité d'approbation des subventions. Il fournit des observations, les enseignements tirés et des recommandations. Ces dernières figurent en caractères **gras** dans le présent document.

1.8 Ce rapport est structuré comme suit :

**Première partie :** Introduction

**Deuxième partie :** Examen de la deuxième vague de candidats de la première phase

**Troisième partie :** Enseignements tirés, observations et recommandations

## **DEUXIÈME PARTIE : EXAMEN DE LA DEUXIÈME VAGUE DE CANDIDATS DE LA PREMIÈRE PHASE**

2.1 Le Comité technique d'examen des propositions a reconnu la qualité des quatre notes conceptuelles soumises dans cette deuxième vague de candidats de la première phase. Dans le cadre des premiers échanges qu'ils ont eus avec le Comité technique d'examen des propositions, les candidats ont clairement fourni les efforts nécessaires pour refléter les commentaires proposés dans la version finale de leur note conceptuelle (les problèmes relatifs aux premiers échanges sont abordés aux points 2.12 à 2.17 du présent rapport).

2.2 Élément important du nouveau modèle de financement, les équipes de pays du Secrétariat fournissent aux pays un appui en matière d'assurance qualité afin de veiller à ce que les notes conceptuelles soient prêtes pour l'examen technique. Cette vague portait sur l'examen par le Comité technique d'examen des propositions de six notes conceptuelles et cinq candidatures de la phase intermédiaire à différents stades de leur élaboration. Le fait qu'un certain nombre de candidatures inachevées n'aient pas pu être examinées selon la programmation initialement prévue montre que la mise en place du mécanisme d'assurance qualité de l'équipe de pays fonctionne bien et que les pays sont capables de respecter des délais adaptés à leurs besoins.

2.3 Néanmoins, en prévision de l'intensification des réunions du Comité d'examen pour le déploiement complet du nouveau modèle de financement (ce qui devrait représenter trois à quatre réunions par an), le problème des demandes non examinées met en lumière la nécessité d'un délai adéquat pour structurer la composition du Comité, en fonction des compétences de ses membres pour examiner un ensemble donné de demandes de financement. En outre, du fait que le Comité technique d'examen des propositions n'a examiné qu'une seule candidature admissible pour un financement d'encouragement (les Philippines, pour la tuberculose), contrairement à la première vague lors de laquelle les cinq notes conceptuelles examinées étaient en lice pour un tel financement, l'occasion de mettre en œuvre des méthodes d'attribution de ce financement ne s'est pas présentée<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Les précédents enseignements relatifs au financement d'encouragement, dans le cadre du nouveau modèle de financement, ont été documentés par le Comité technique d'examen des propositions dans son rapport sur la première vague de candidats de la première phase ([SIIC7/ER/01](#), 3<sup>e</sup> partie).

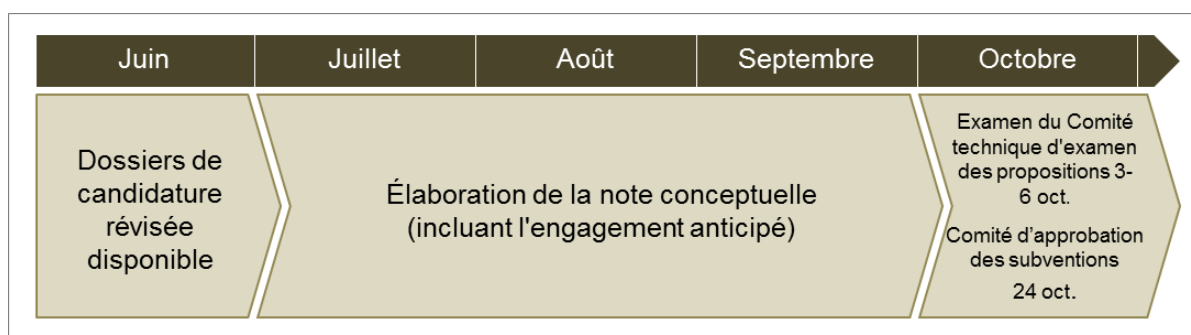


Figure 1. Calendrier de la deuxième vague de candidats de la première phase : de l'élaboration de la note conceptuelle à l'examen par le Comité d'approbation des subventions.

## Caractéristiques

### Candidats de la première phase

2.1 Comme illustré par le Tableau 1 ci-dessous, quatre notes conceptuelles ont été examinées par le Comité technique d'examen des propositions.

	Type de candidat		Composante de maladie		
	Pays	Région	VIH	Tuberculose	Paludisme
Les Philippines	✓			○	
Réseau eurasiatique de réduction des méfaits		✓	○		
Initiative régionale de promotion de l'artémisinine		✓			○
Initiative régionale d'éradication du paludisme en Amérique centrale et sur l'île d'Hispaniola		✓			○

Tableau 1 : Deuxième vague de candidats de la première phase

2.2 Le calendrier de soumission de la note conceptuelle des Philippines pour la tuberculose a été influencé par l'examen conjoint de son programme national de lutte contre la tuberculose qui a eu lieu courant 2013. L'une des étapes intéressantes de cet examen, à utiliser pour une demande de financement auprès du Fonds mondial, est l'établissement des priorités qui a été réalisé lors de l'examen conjoint du programme en matière de stratégies et d'interventions clés du programme national de lutte contre la tuberculose, à inclure dans la note conceptuelle.

2.3 Cette réunion a également constitué la première occasion pour le Comité technique d'examen des propositions d'examiner des demandes de financement émanant de candidats régionaux dans le cadre du nouveau modèle de financement. Conscient du rôle crucial des efforts régionaux dans la réalisation des objectifs régionaux ou multipays de lutte contre la maladie, le Secrétariat avait invité trois nouveaux candidats régionaux à participer en tant que candidats de la première phase à la transition vers le nouveau modèle de financement.

Le montant indicatif total alloué par le Fonds mondial à ces initiatives s'élevait à 116 millions de dollars US<sup>7</sup>. Les candidats régionaux étaient les suivants :

- **Le Réseau eurasienn de réduction des méfaits**<sup>8</sup> (VIH) a soumis une candidature en tant qu'organisation régionale visant à promouvoir un soutien technique par les pairs entre la société civile et les organisations communautaires alliées actives dans le domaine de la réduction des méfaits en Europe de l'Est et en Asie centrale.
- **L'Initiative régionale de promotion de l'artémisinine**<sup>9</sup> (paludisme) vise à favoriser une riposte coordonnée à la menace mondiale majeure de la résistance à l'artémisinine dans la région du Grand Mékong et à améliorer l'impact des investissements du Fonds mondial au cours de la dernière décennie. Ce financement représente la contribution et l'engagement du Fonds mondial en faveur des efforts régionaux impliquant plusieurs partenaires.
- **L'Initiative régionale d'éradication du paludisme en Amérique centrale et sur l'île d'Hispaniola**<sup>10</sup> (paludisme) a soumis une candidature en tant qu'instance de coordination régionale dans le but de stimuler les efforts de coordination entre les pays d'Amérique centrale et de l'île d'Hispaniola et, en collaboration avec les partenaires internationaux, d'accélérer les efforts existants afin d'éradiquer le paludisme dans la région en utilisant une démarche de financement innovante, le « paiement contre remboursement ».

2.4 Aucune note conceptuelle autonome n'a été soumise pour le renforcement des systèmes de santé et aucun des quatre candidats n'a inclus d'interventions transversales de renforcement des systèmes de santé dans les notes conceptuelles consacrées à une maladie.

2.5 Les Philippines ont présenté une demande de financement consolidée incluant les subventions existantes<sup>11</sup> ; les trois candidats régionaux ne bénéficiaient d'aucune subvention existante du Fonds mondial pour les opérations régionales. En outre, si les candidats étaient encouragés à inclure une « présentation exhaustive des besoins » (par ex., le montant total du financement nécessaire pour une riposte ambitieuse et techniquement adéquate à la maladie) dans leurs notes conceptuelles, seuls les Philippines, l'Initiative régionale d'éradication du paludisme en Amérique centrale et sur l'île d'Hispaniola et le Réseau eurasienn de réduction des méfaits ont présenté des demandes au-delà du montant indicatif. Le fait que les demandes de financement régionales ne répondent pas aux conditions pour un financement d'encouragement peut expliquer pourquoi les candidats régionaux n'ont pas tous inclus une estimation du financement « au-delà du montant indicatif ».

2.6 Au total, les demandes des quatre notes conceptuelles s'élevaient à 218,1 millions de dollars US<sup>12</sup>, dont 124,4 millions pour les initiatives régionales. Ce montant comprenait 32,8 millions de dollars US de subvention existante (pour les Philippines), 155,5 millions de financement indicatif incrémentiel et 29,8 millions au-delà du montant indicatif total. La figure 2 décompose chaque demande de financement.

<sup>7</sup> La somme totale allouée initialement aux candidats régionaux s'élevait à 116 millions de dollars US. Ce financement a cependant été ajusté pour chaque candidat régional à l'aide de facteurs qualitatifs lors du dialogue régional.

<sup>8</sup> Il inclut les pays suivants : Azerbaïdjan, Arménie, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, République de Moldavie, Tadjikistan et Ukraine.

<sup>9</sup> Elle inclut les pays suivants : Cambodge, RDP du Laos, Myanmar, Thaïlande et Vietnam.

<sup>10</sup> Inclut : Belize, Costa Rica, Guatemala, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador.

<sup>11</sup> Les subventions existantes du Fonds mondial regroupent les subventions engagées par le Conseil d'administration, toute subvention de la phase 2 non signée ou montant de la phase 2 non engagé et toute proposition approuvée mais non signée (par ex., la série 10 ou le mécanisme transitoire de financement dont l'approbation ou la signature sont attendues pendant la période de mise en œuvre), qui se poursuivront pendant la durée de la demande de financement.

<sup>12</sup> Le Réseau eurasienn de réduction des méfaits a soumis une demande de financement en euros. Le taux de change d'Oanda utilisé pour calculer l'équivalent en dollars US était le taux effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2013 : 1,00 EUR = 1,35081 USD.

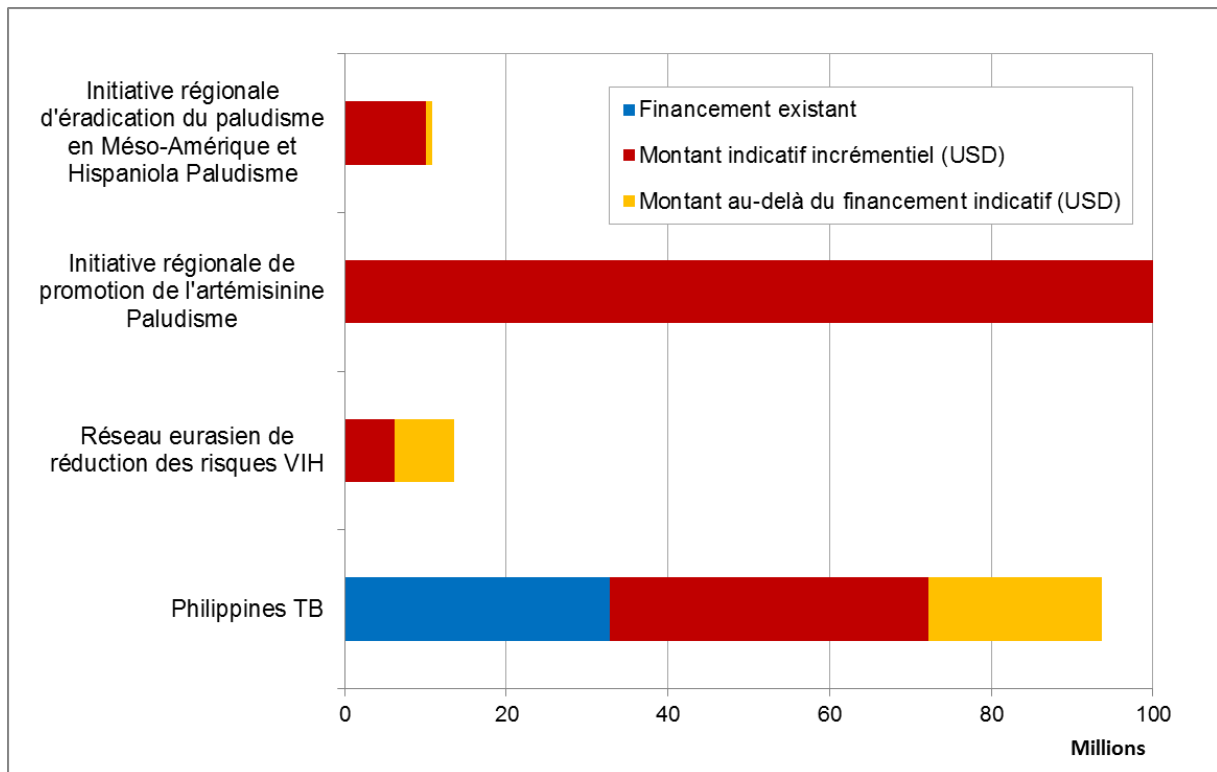


Figure 2. Décomposition des demandes de financement des candidats de la première phase  
Source : note conceptuelle.

### *Demandes des candidats intermédiaires et de la reprogrammation matérielle*

2.7 En plus de l'examen des notes conceptuelles des candidats de la première phase pendant la transition, le Comité technique d'examen des propositions a entrepris l'examen de onze demandes de candidats intermédiaires, dont un a été effectué lors de cette réunion (Tanzanie, VIH) et de trois demandes de reprogrammation majeure en dehors de l'examen intermédiaire<sup>13</sup>. En tenant compte du fait que les candidatures intermédiaires sont propres à la période de transition, le Comité technique d'examen des propositions a reconnu l'élan positif d'une reprogrammation des investissements et a apprécié l'occasion qui lui était présentée d'apporter sa contribution au processus pour ces candidats. **Le Comité technique d'examen des propositions note que l'attention croissante du Fonds mondial portée à l'impact stratégique de ses investissements devrait s'accompagner d'une incitation des candidats à examiner de manière critique leur portefeuille afin de s'assurer que les fonds précédemment approuvés permettent une riposte adéquate aux maladies et qu'ils produisent un impact maximum, sachant qu'ils sont liés au contexte épidémique en constante évolution des différents pays.**

<sup>13</sup> Au cours de la transition, 47 candidats intermédiaires devaient recevoir des fonds (indicatifs) supplémentaires en 2013 et en 2014 à travers la procédure de renouvellement des subventions, les prolongations de subvention et la reprogrammation des subventions existantes. Il existe un certain nombre de points d'entrée pour l'examen par le Comité technique d'examen des propositions des demandes de financement des candidats intermédiaires. Le Comité technique d'examen des propositions doit examiner des financements indicatifs d'un montant total de 1,1 milliard de dollars US émanant de douze candidats intermédiaires, ce qui représente 70 pour cent du financement intermédiaire total pendant la transition. Le Comité doit également examiner toute demande de reprogrammation comportant des changements majeurs par rapport à la proposition initiale précédemment approuvée.

2.8 Le Comité technique d'examen des propositions note avec inquiétude que certains engagements financiers pris par des gouvernements nationaux, parallèlement au financement du Fonds mondial, n'ont pas été honorés. Cela met en péril les programmes de lutte contre les maladies et peut engendrer des carences en soins, au détriment des populations touchées. En outre, le Comité technique d'examen des propositions craint que ce type de situation n'affecte la capacité du Fonds mondial à mettre en application ses politiques de financement de contrepartie et à mobiliser des fonds.

2.9 Il se félicite donc des efforts entrepris par le Secrétariat pour renforcer le suivi des engagements de financement de contrepartie, un élément crucial de la stratégie 2012/2016 du Fonds mondial et du nouveau modèle de financement, et de son profond engagement en faveur du règlement de ces cas problématiques.

### **Procédure d'examen des notes conceptuelles**

2.10 Le Comité technique d'examen des propositions d'octobre était composé de deux experts pour le VIH, deux pour la tuberculose, quatre pour le paludisme, huit pour les questions transversales, ainsi que du président du Comité. Parmi ces 17 membres, 15 étaient des membres actuels du Comité technique d'examen des propositions et deux, d'anciens membres sollicités pour leurs compétences régionales et autres. Les compétences linguistiques, en particulier, prennent de l'importance dans la mesure où le Comité technique d'examen des propositions doit examiner les plans stratégiques nationaux et autres documents utiles soumis dans leur langue d'origine.

2.11 Comme lors de la réunion d'examen du mois d'avril, les principales caractéristiques de l'examen du Comité étaient les suivantes :

- Premiers échanges avec les candidats au travers des équipes de pays du Secrétariat (voir les sections 2.12 à 2.17 pour plus d'informations).
- Travail en petits groupes (comprenant au moins deux experts maladie et deux experts à compétences transversales) pour examiner chaque note conceptuelle. Les membres du Comité technique d'examen des propositions avaient reçu les documents avant la réunion et avaient individuellement examiné chaque note conceptuelle.
- Échanges avec les équipes de pays du Secrétariat à travers une analyse écrite structurée (fiche de suivi du programme) et une présentation orale, suivies d'une discussion. Si nécessaire, discussions ultérieures avec l'équipe chargée de l'accès au financement.
- Réunions de petits groupes d'examen du Comité pour discuter de chaque note conceptuelle.
- Finalisation des recommandations de financement du Comité technique d'examen des propositions lors d'une séance plénière du Comité, au cours de laquelle il a approuvé en tant que groupe les évaluations et recommandations tout comme le contenu des formulaires d'examen et de recommandation.
- Séance plénière finale pour que le Comité technique d'examen des propositions discute de la procédure d'examen dans son ensemble, de la cohérence entre les constatations, pour dégager les enseignements tirés et formuler des recommandations ultérieures concernant le nouveau modèle de financement en cours.
- Compte rendu général avec le Secrétariat et les partenaires techniques.
- Séance de compte rendu avec les équipes de pays du Secrétariat sur les recommandations.



- Séance de compte rendu avec les conseillers maladie du Secrétariat et le département des catalyseurs essentiels.
- Information du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact lors de sa neuvième réunion à propos de l'examen mené par le Comité technique d'examen des propositions et des enseignements tirés.
- Recommandations de financement à l'intention du Conseil d'administration du Fonds mondial transmises par le Comité d'approbation des subventions via les formulaires d'examen et de recommandation individuels.

## Premiers échanges

2.12 Comme lors de la première vague des candidats de la première phase, le Comité technique d'examen des propositions a eu des échanges à un stade précoce avec les candidats avant que ceux-ci soumettent leur note conceptuelle. L'objectif de cette étape facultative était de fournir d'emblée aux candidats des conseils techniques et de repérer les principaux problèmes programmatiques et techniques, sur la base des projets initiaux de note conceptuelle et de la documentation supplémentaire. Cette procédure a également permis au Comité de se familiariser avec le centrage général de la demande de financement. Cependant, il a été clairement notifié aux candidats que les commentaires précoces du Comité technique d'examen des propositions ne se substituaient pas à l'examen ultérieur, par le Comité, des notes conceptuelles et des documents d'accompagnement, et ne constituaient en aucune façon une promesse de financement. Ces échanges ont été facilités par le Secrétariat et n'ont donné lieu à aucun contact direct avec les candidats.

2.13 Globalement, le Comité technique d'examen des propositions a estimé que ces premiers échanges étaient utiles pendant cette période d'apprentissage du nouveau modèle de financement, et qu'ils contribuaient de manière positive à la qualité des demandes de financement des candidats. Néanmoins, dans la mesure où cette démarche a été mise en place en raison des délais extrêmement serrés et à des fins d'apprentissage pendant cette période de transition, le Comité technique d'examen des propositions a relevé les éléments suivants afin d'améliorer d'éventuelles procédures futures :

- i. La nature des premiers échanges était relativement variable, en raison de l'absence d'une procédure standardisée de formulation des commentaires précoces du Comité. Ainsi, différents types de documentation étaient disponibles, selon le stade d'élaboration de la note conceptuelle, d'où la nécessité d'une procédure rationalisée avec des instructions claires concernant les informations requises par le Comité technique d'examen des propositions pour lui permettre de fournir des conseils stratégiques avant la soumission de la note conceptuelle.
- ii. Les premiers échanges donnant lieu à une procédure à distance, conduite en petits groupes d'examen, le Comité technique d'examen des propositions souligne l'importance des délibérations du Comité au complet, lesquelles ne peuvent résulter que d'un exercice d'examen en personne.
- iii. Lors de la préparation de la note conceptuelle, les premiers échanges peuvent générer des points de vue divergents susceptibles d'engendrer une confusion chez les candidats. C'est pourquoi le Comité technique d'examen des propositions insiste sur le fait que ces premiers échanges ne doivent pas être considérés comme un substitut de la contribution des partenaires techniques et des équipes de pays, mais comme un complément.

2.14 Le Comité technique d'examen des propositions note que les premiers échanges ont évolué *de facto* vers une procédure d'examen en deux étapes, une démarche précédemment débattue mais finalement jamais adoptée, dans l'élaboration du nouveau modèle de

financement. À la lumière de ce qui précède et compte tenu de l'amélioration notable de la qualité des notes conceptuelles finales, le Comité technique d'examen des propositions a discuté de la nécessité et de la forme à donner aux premiers échanges. Dans le but de résoudre les problèmes d'adaptation qui se poseront pour le Secrétariat et le Comité au moment du déploiement complet, il a proposé les options suivantes :

- i. **Les premiers échanges sont abandonnés** : l'augmentation de la fréquence des réunions du Comité technique d'examen des propositions dans le cadre du nouveau modèle de financement – entre trois et quatre fois par an selon les estimations –, rend obsolète la nécessité d'avoir ces premiers échanges. Une candidature non recommandée pour un financement pourrait être amendée et examinée à distance à une date ultérieure, ou bien soumise à nouveau à l'examen du Comité au moment de la réunion du Comité au complet quelques mois plus tard.
- ii. **Un accès universel à une procédure en deux étapes** : tous les candidats auraient la **possibilité** de demander ces premiers échanges avec le Comité, dans un format standardisé requérant relativement peu d'informations, structuré afin de pouvoir être examiné lors des réunions plus régulières du Comité technique d'examen des propositions.
- iii. **Des conditions établies pour les premiers échanges** : un nombre défini de candidats pourraient bénéficier de ces premiers échanges. Cependant, le Comité technique d'examen des propositions a noté que le sentiment de favoriser certains candidats par rapport à d'autres doit être atténué. Les pays admissibles seraient encouragés à suivre volontairement la procédure relative aux premiers échanges qui aura lieu lors des cycles du Comité.

2.15 Le Comité a indiqué que toute option choisie devrait faire l'objet d'une évaluation permanente tout au long du déploiement du nouveau modèle de financement, et modifiée selon les besoins. Le Comité avait néanmoins une préférence pour une procédure en deux étapes rationalisée et disponible pour tous les candidats (option ii). Cette procédure serait alignée sur les réunions du Comité pour éviter les examens à distance et prendrait la forme d'un examen standardisé allégé, les attentes du Comité étant clairement énoncées aux candidats. Les pays qui choisissent d'avoir des échanges avec le Comité technique d'examen des propositions avant la soumission de la note conceptuelle finale devront réaligner leur planification sur la procédure en deux étapes pour tenir compte de cette étape supplémentaire.

2.16 Indépendamment des options précitées, le Comité technique d'examen des propositions souligne que des premiers échanges pourraient être particulièrement utiles lors de la mise en place d'une nouvelle démarche de financement, comme le « paiement contre remboursement » actuellement piloté par le Secrétariat, afin que le Comité puisse apprendre aux côtés du Secrétariat.

2.17 Le Comité technique d'examen des propositions poursuivra ces discussions sur les options avec le Secrétariat et informera le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact de la démarche adoptée pour le déploiement du nouveau modèle de financement<sup>14</sup>.

### **Information des partenaires techniques**

2.18 Comme lors des précédentes réunions d'examen, les partenaires techniques pour le VIH, la tuberculose et le paludisme ont été invités à fournir des informations au Comité

---

<sup>14</sup> Cette démarche pourrait être ajustée selon les besoins.

technique d'examen des propositions et à participer aux discussions<sup>15</sup>. Ces séances permettent aux partenaires techniques de fournir des informations à jour sur les éléments nouveaux en matière de politiques et sur les stratégies mondiales de lutte contre ces maladies. Les partenaires techniques pour le VIH et la tuberculose ont été disponibles pour fournir des informations. Les partenaires pour le paludisme n'ont pas été en mesure de fournir d'informations, mais ils étaient disponibles à distance pour apporter une aide au Comité technique d'examen des propositions lors du processus d'examen.

2.19 Le Comité technique d'examen des propositions considère toujours les informations techniques comme un apport précieux pour l'examen des notes conceptuelles. Il apprécie particulièrement la possibilité d'avoir un dialogue avec les partenaires techniques et juge utile de connaître les conseils fournis aux pays lors de l'élaboration de la note conceptuelle. À mesure qu'il progresse et au vu du volume croissant des candidatures attendues pour le déploiement complet, le Comité technique d'examen des propositions demandera des informations davantage ciblées aux partenaires techniques, en fonction des problèmes identifiés par Comité et nécessitant des clarifications.

**Étant donné que le Comité technique d'examen des propositions et le Comité d'approbation des subventions formuleront des recommandations de financement pour les mêmes candidatures, le Comité insiste sur l'importance pour les deux comités d'obtenir les mêmes informations de la part des partenaires techniques.**

2.20 Afin de formuler des observations le plus tôt possible dans le processus, les partenaires techniques ont été invités à assister à la séance de compte rendu (avec le personnel du Secrétariat) qui s'est tenue le 7 octobre, immédiatement après la réunion d'examen du Comité technique d'examen des propositions. Au cours de cette séance, la direction du Comité a présenté les principaux résultats, recommandations et enseignements tirés, contenus dans le présent rapport.

### **Informations contextuelles du pays fournies par le Secrétariat**

2.21 À partir des expériences et des enseignements tirés de la première vague de candidats de la première phase, le Secrétariat a continué à fournir des informations aux équipes de pays au travers des fiches de suivi des programmes. Ces informations comprenaient l'analyse des notes conceptuelles réalisée par les équipes de pays elles-mêmes et, le cas échéant, des informations supplémentaires non disponibles dans la documentation des candidats afin d'étayer le contexte. Ces informations ont été complétées par des présentations en personne données par les équipes de pays.

2.22 Le Comité technique d'examen des propositions apprécie les informations écrites et les échanges avec les équipes de pays, qui constituent un apport précieux pour l'examen des notes conceptuelles. L'intérêt direct manifeste porté par les équipes de pays à leur portefeuille a été jugé très positif par le Comité technique d'examen des propositions, montrant l'engagement croissant du Secrétariat lors du dialogue avec le pays afin d'encourager l'élaboration de notes conceptuelles de qualité avant leur soumission au Comité. D'un autre côté, la proximité des équipes de pays par rapport à la procédure de candidature souligne l'importance de l'indépendance de l'examen réalisé par le Comité technique d'examen des propositions.

**À mesure qu'il progresse et au vu du volume croissant de candidatures attendues pour le déploiement complet, le Comité technique d'examen des propositions demande aux équipes de pays d'incorporer dans leurs notes**

---

<sup>15</sup> Faire reculer le paludisme, Halte à la tuberculose, OMS et ONUSIDA.

**analytiques adressées au Comité un commentaire sur les questions importantes qui ne transparaissent pas nécessairement dans les notes conceptuelles, mais qui sont utiles pour bien comprendre le contexte de la demande de financement.**

2.23 Immédiatement après sa réunion d'examen, le Comité technique d'examen des propositions a présenté à chaque équipe de pays les résultats dégagés, en insistant particulièrement sur l'examen des faiblesses techniques et des demandes de clarifications. L'objectif du processus n'était pas de changer ou de négocier des clarifications, ni de modifier le résultat de l'examen du Comité, mais plutôt de s'assurer que les clarifications déléguées au Secrétariat étaient clairement comprises et pouvaient être communiquées aux pays de manière efficace.

2.24 Considérant l'engagement systématique des équipes de pays et leur rôle dans l'élaboration des notes conceptuelles en vue d'établir et de mettre en œuvre les subventions, le Comité technique d'examen des propositions a délibérément délégué la majorité des actions de suivi au Secrétariat.

### **Recommandations de financement**

2.25 Dans le système basé sur les séries de propositions, les candidatures ne faisant pas l'objet d'une recommandation de financement par le Comité technique d'examen des propositions étaient mises en attente pendant une année entière ou plus, avant d'être réexaminées dans le cadre d'une nouvelle soumission lors de la série suivante. Un changement fondamental dans le processus du nouveau modèle de financement garantit la possibilité de réaliser un parcours conduisant à des résultats rapides et positifs de l'examen des notes conceptuelles.

2.26 Le Comité technique d'examen des propositions a formulé des recommandations sur la qualité technique des demandes de financement indicatif et de financement au-delà du montant indicatif, notamment des recommandations en matière d'établissement des priorités. Ces résultats sont consignés dans les formulaires d'examen et de recommandations. Comme indiqué précédemment, le Comité n'a pas été en mesure de fournir de recommandation sur l'attribution d'un financement d'encouragement du fait qu'un seul candidat répondait aux conditions. La recommandation du Comité technique d'examen des propositions en matière de financement d'encouragement devra être finalisée une fois que les demandes de financement des deux autres candidats de la première phase auront été examinées.

2.27 Si le Comité technique d'examen des propositions n'était pas en mesure de recommander une note conceptuelle en l'état, il s'est cependant dit prêt à examiner à distance et ultérieurement une note conceptuelle revue, dès que le candidat serait prêt à la soumettre.

### **Soutien au Comité technique d'examen des propositions et planification avancée pour les groupes d'examen**

2.28 Le Comité technique d'examen des propositions continue de recevoir un soutien très professionnel et impartial (c'est-à-dire ni impliqué dans la procédure d'élaboration de la note conceptuelle, ni influencé par celle-ci) de la part de l'équipe chargée de l'accès au financement. L'expérience acquise pendant cette période de transition a souligné l'importance de la qualité et de l'indépendance de ce soutien. Il est essentiel que le Secrétariat continue de fournir ce type de soutien et qu'il soit alimenté de manière à répondre aux exigences du déploiement complet du nouveau modèle de financement.

2.29 Le Comité technique d'examen des propositions a relevé de nombreux cas de non-respect des dates prévues initialement pour la soumission des notes conceptuelles et des candidatures intermédiaires. Comme évoqué précédemment, ce non-respect reflète le fait que les candidats prennent le temps nécessaire à la préparation d'une demande de financement de qualité et illustre les améliorations de ce modèle de fonctionnement. Néanmoins, étant donné que les membres du Comité technique d'examen des propositions agissent en leur capacité propre et qu'il est nécessaire de constituer des groupes d'examen au sein du Comité répondant aux besoins spécifiques de chaque note conceptuelle, il est important à l'avenir de prévoir des dates butoirs adéquates afin de planifier la disponibilité des membres du Comité.

### **TROISIÈME PARTIE : ENSEIGNEMENTS TIRÉS, OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

3.1 Cette section documente les enseignements que le Comité technique d'examen des propositions a tirés de l'examen des notes conceptuelles et présente les recommandations adressées au Conseil d'administration du Fonds mondial, au Secrétariat et aux candidats. Ces enseignements sont issus de la première vague de candidats de la première phase, examinés en avril 2013<sup>16</sup>, mais sont limités par la taille réduite de l'échantillon<sup>17</sup>.

3.2 Il est particulièrement intéressant de noter que cette vague a été l'occasion de fournir au Comité technique d'examen des propositions la possibilité d'examiner les premières candidatures régionales soumises dans le cadre du nouveau modèle de financement. Il a également été souligné qu'un certain nombre de problèmes relevés lors de l'examen des candidatures pourraient avoir des implications importantes pour l'optimisation des investissements du portefeuille du Fonds mondial et pour l'information sur la future démarche d'examen du Comité. Ainsi, le Comité considère que des messages importants concernant les recommandations sont présentés ci-dessous et doivent être pris en compte dans le déploiement complet du nouveau modèle de financement en 2014.

3.3 Du fait que les enseignements tirés pour la transition reposent sur un petit nombre d'examens, le **Comité technique d'examen des propositions recommande vivement au Secrétariat de continuer à compiler les enseignements tirés tout au long de l'année 2014. Le nouveau modèle de financement pourra ainsi être modifié et affiné afin de rationaliser les procédures et de maximiser de manière efficace les investissements.**

3.4 Dans le cadre du mandat amendé du Comité technique d'examen des propositions<sup>18</sup>, ce dernier continuera à recommander tout ajustement des modalités de travail pendant le déploiement du nouveau modèle de financement susceptible d'optimiser sa contribution à la mise en œuvre de la stratégie du Fonds mondial.

#### **Commentaires du Comité d'approbation des subventions**

3.5 Le Comité technique d'examen des propositions apprécie les commentaires fournis par le Secrétariat, provenant du Comité d'approbation des subventions, concernant les décisions

---

<sup>16</sup> [SIIC7/ER/01](#), 3<sup>e</sup> partie.

<sup>17</sup> Le Comité technique d'examen des propositions note que le choix des récipiendaires principaux était également limité à une organisation internationale non gouvernementale (Initiative régionale d'éradication du paludisme en Amérique centrale et sur l'île d'Hispaniola), une organisation non gouvernementale (Philippines), une agence des Nations Unies (Initiative régionale de promotion de l'artémisinine) et un organisme public à but non lucratif (Réseau eurasiatique de réduction des méfaits).

<sup>18</sup> Approuvé par le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact, lors de sa neuvième réunion qui s'est tenue du 8 au 10 octobre 2013 (GF/SIICo9/DP4) : <http://www.theglobalfund.org/en/trp/>.

du Secrétariat et les étapes ultérieures d'établissement des subventions. Les discussions ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un mécanisme ordinaire pour fournir aux pays des commentaires constructifs à l'issue des discussions stratégiques du Comité d'approbation des subventions, accompagnés de leçons thématiques et de conseils en matière de politiques générales. Le Comité technique d'examen des propositions souligne également la nécessité d'identifier clairement les conditions qui nécessiteraient un deuxième examen par le Comité après l'établissement des subventions (par ex., des changements majeurs apportés à la note conceptuelle initialement recommandée par le Comité).

3.6 Dans le cas où le Comité technique d'examen des propositions exige des vérifications ou des mises à jour pendant la mise en œuvre des subventions, il est nécessaire d'indiquer clairement la manière dont ce processus sera géré afin de s'assurer que les candidats mettent en place des actions concrètes, et éventuellement le moment où ces mises à jour devront être appliquées. Le Comité technique d'examen des propositions continuera à soutenir le renforcement du rôle du Secrétariat dans la surveillance et la formulation de commentaires sur la mise en œuvre des recommandations du Comité.

**Le Comité technique d'examen des propositions a travaillé avec le Secrétariat pendant cette phase de transition pour élaborer la meilleure démarche possible en vue de présenter ses recommandations au Comité d'approbation des subventions et au Conseil d'administration. La souplesse et les enseignements doivent être maintenus pendant le déploiement complet afin de garantir que ce mécanisme aboutisse à une application correcte des recommandations du Comité technique d'examen des propositions.**

## **VIH et sida**

3.7 Le Comité technique d'examen des propositions se félicite des recommandations mises à jour de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de thérapie antirétrovirale, qui englobe des conseils et des recommandations normatifs et actualisés sur l'utilisation stratégique des médicaments antirétroviraux utilisés pour traiter et prévenir les infections à VIH.

3.8 Le Comité technique d'examen des propositions reconnaît l'enthousiasme des pays pour mettre en œuvre ces nouvelles directives thérapeutiques, qui recommandent notamment de commencer le traitement lorsque la numération des CD4 atteint 500, et non pas 350 comme précédemment recommandé. Néanmoins, le Comité technique d'examen des propositions est préoccupé par le fait que plusieurs demandes de financement n'ont pas respecté leur engagement d'adopter les nouveaux seuils de traitement dans le cadre de la prévention primaire, malgré les données probantes sur les nouveaux cas qui restent très nombreux. Les pays qui prévoient de mettre en œuvre ces nouvelles recommandations doivent analyser de manière exhaustive les contraintes et les coûts et charges imposés au système de santé, ainsi que les problèmes qui en résultent en matière de pérennité. L'accent mis sur l'élargissement du traitement doit s'accompagner d'efforts renouvelés pour assurer la prévention primaire afin d'endiguer les nouveaux foyers infectieux, faute de quoi l'augmentation des coûts des traitements antirétroviraux engloutira une part toujours plus importante des budgets consacrés à la santé publique. Le Comité technique d'examen des propositions juge donc nécessaire de fournir des conseils pragmatiques et cohérents sur la manière d'investir les ressources du Fonds mondial afin d'encourager ce changement éminemment souhaitable.

**Le nombre de pays qui choisiront d'adopter ces nouvelles recommandations thérapeutiques de l'Organisation mondiale de la Santé est destiné à croître. Le Comité technique d'examen des propositions souligne l'urgence de formuler des conseils programmatiques sur la manière dont les pays doivent gérer l'intensification de la mise en œuvre de ces recommandations thérapeutiques,**

**tout en garantissant un équilibre adéquat entre traitement et prévention primaire, en tenant impérativement compte des capacités existantes des systèmes de santé à assumer des charges de travail supplémentaires.**

3.9 Dans ce domaine, le Comité technique d'examen des propositions reconnaît qu'il est nécessaire pour ces pays de faire les bons choix lors de l'établissement des priorités en matière d'interventions, dans les limites des sommes allouées, et de manière à utiliser le plus stratégiquement possible les fonds dont ils disposent pour lutter contre le VIH (et les autres maladies) et obtenir le meilleur impact.

3.10 Lors de l'examen des demandes de financement intermédiaire, le Comité technique d'examen des propositions a été particulièrement dérangé de constater que certains rapports regroupaient des ressources pour des traitements antirétroviraux à distribuer à un nombre d'individus supérieur à la capacité d'approvisionnement en médicaments (et des ressources financières).

**Le traitement financé par le Fonds mondial doit respecter les directives et les normes internationales de prise en charge et, en cas de suspicion de regroupement, le Secrétariat et les partenaires doivent travailler de concert afin de déterminer l'étendue de cette pratique et travailler avec les programmes nationaux pour améliorer la qualité des soins et s'aligner sur les normes internationales.**

## **Tuberculose**

3.11 Lors de l'examen de la note conceptuelle consacrée à la tuberculose multirésistante, le Comité technique d'examen des propositions a identifié différents types de catalyseurs pour ce type de tuberculose, qui représente une part importante du budget de la note conceptuelle. Le Comité technique d'examen des propositions reconnaît que les catalyseurs pour la tuberculose multirésistante peuvent potentiellement améliorer l'efficacité du traitement ; néanmoins, malgré l'investissement qui leur est consacré, le Comité est préoccupé par le taux de patients atteints de tuberculose multirésistante qui reste constamment élevé. Ainsi, il est nécessaire de produire des éléments probants sur l'efficacité de ces catalyseurs, propres à chaque contexte, si l'on souhaite que le programme ait un impact maximum.

**Le Comité technique d'examen des propositions recommande que les programmes prévoyant l'utilisation de catalyseurs améliorés entreprennent des recherches opérationnelles sur le bénéfice des catalyseurs pour les patients atteints de tuberculose multirésistante, afin d'établir les preuves de l'efficacité de cette composante de programmation propres au contexte pour la tuberculose multirésistante.**

## **Paludisme**

3.12 Le Comité technique d'examen des propositions encourage fortement l'initiative régionale contribuant à contenir la menace sanitaire mondiale de la résistance à l'artémisinine dans la région du Grand Mékong et à prévenir sa propagation à d'autres régions. Il s'agit là d'une menace déjà identifiée lors de précédents examens par le Comité de demandes de financement issues de pays situés dans cette région du monde. Le Comité technique d'examen des propositions reconnaît que les ressources nécessaires pour financer efficacement cette initiative sont bien supérieures à l'investissement proposé par le Fonds mondial et insiste sur l'urgence de mobiliser des ressources supplémentaires en sollicitant les gouvernements nationaux, les institutions régionales et les donateurs.

3.13 Le Comité technique d'examen des propositions est préoccupé par le fait que certains pays concernés par l'une des candidatures régionales continuent d'utiliser la chloroquine pour traiter le paludisme à *falciparum* et n'ont pas encore adopté la combinaison thérapeutique à base d'artémisinine<sup>19</sup>.

**Le Comité technique d'examen des propositions recommande fortement au Fonds mondial de ne financer que les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine comme traitement de première intention pour le paludisme à *falciparum* non compliqué, conformément aux dernières directives de l'Organisation mondiale de la Santé relatives au traitement du paludisme, deuxième édition (2010), et insiste pour que les pays qui continuent d'utiliser d'autres traitements opèrent rapidement une transition vers ces nouvelles politiques.**

### Candidatures régionales

3.14 Le Comité technique d'examen des propositions a examiné trois types de candidatures régionales très différentes, mais qui confirmaient toutes la valeur d'une démarche régionale pour lutter contre le VIH et le paludisme. Le Comité technique d'examen des propositions a également apprécié les avantages de la souplesse que ce type de candidature offre au Fonds mondial pour investir dans des initiatives hors « dotations nationales » et riposter de manière volontariste aux menaces d'infection mondiales.

**Le Comité technique d'examen des propositions recommande au Fonds mondial de conserver cette souplesse offerte par les candidatures régionales pour financer de manière volontariste ces initiatives.**

3.15 Les demandes de financement les plus solides reposaient sur des structures de gouvernance existantes et sur un engagement fort des pays de la région et des partenaires internationaux. Il ressort de l'examen par le Comité technique d'examen des propositions qu'il est plus aisé de lever des fonds institutionnels lorsqu'une initiative régionale repose sur ce type de structures régionales ; cela peut également avoir un impact positif sur les rapports qu'entretiennent les bénéficiaires principaux avec la subvention régionale.

**Le Comité technique d'examen des propositions recommande que, dans la mesure du possible, les candidatures régionales reposent sur des structures régionales ou des instances de gouvernance existantes pour garantir que les opérations menées sont en lien avec les structures politiques et économiques régionales, et pour garantir la légitimité et la responsabilité du pilotage de la riposte régionale aux trois maladies.**

3.16 Le Comité technique d'examen des propositions a également relevé dans l'une des notes conceptuelles le risque de superposition des activités régionales et des activités nationales déjà approuvées. **Afin de faciliter l'examen par le Comité technique d'examen des propositions, les candidats doivent clairement expliciter les liens entre les investissements nationaux et régionaux dans les notes conceptuelles respectives.**

3.17 Le Comité technique d'examen des propositions a noté que l'un des candidats régionaux n'a pas prévu dans sa note conceptuelle de demande de financement au-delà du montant indicatif, malgré un déficit de ressources évident. Bien que les demandes de financement au-delà du montant indicatif soient facultatives, le Comité technique d'examen des propositions reconnaît les limites d'une demande limitée au financement indicatif.

---

<sup>19</sup> Les pays en question ne demandaient pas de financement au Fonds mondial pour les médicaments antipaludiques.



## **Autres sujets faisant l'objet d'un avis du Comité technique d'examen des propositions**

### *Renforcement des systèmes communautaires et renforcement des systèmes de santé*

3.18 Les examens menés par le Comité technique d'examen des propositions de la première et de la deuxième vague de candidats de la première phase ont porté sur des demandes de financement propres à une maladie, et non pas sur le renforcement des systèmes communautaires ou sur le renforcement transversal des systèmes de santé. Aussi le Comité technique d'examen des propositions souligne-t-il l'importance d'optimiser les connaissances sur le renforcement des systèmes communautaires et sur le renforcement des systèmes de santé, dans la mesure où les orientations données par le Fonds mondial concernent le déploiement complet en 2014.

### *Démarche relative aux allocations*

3.19 L'examen des notes conceptuelles nationales et régionales pour les deux premières vagues de candidats de la première phase met en évidence le fait qu'une démarche convenue pour les allocations nationales, basée sur la charge de morbidité, ne fournit pas toujours la souplesse nécessaire au Fonds mondial pour résoudre des problèmes émergents, tels que la résistance à l'artémisinine dans le Delta du Mékong.

**Le Comité technique d'examen des propositions recommande au Fonds mondial de maintenir une souplesse au-delà du modèle d'allocation afin de riposter aux problèmes émergents, y compris dans le cas d'initiatives régionales.**

### *Différenciation des procédures de candidature*

3.20 Le Comité technique d'examen des propositions a été invité à contribuer au travail du Secrétariat pour différencier les candidats afin de rationaliser davantage la procédure d'accès au soutien du Fonds mondial. Le Comité technique d'examen des propositions se félicite de cette possibilité, surtout dans la mesure où les décisions relatives à la différenciation auront un impact sur l'examen des demandes de financement. Le Comité technique d'examen des propositions insiste sur sa volonté d'apporter sa contribution aux réflexions à venir sur cette question.

**Le Comité technique d'examen des propositions recommande d'optimiser les enseignements tirés d'expériences passées pour différencier les procédures de candidature. Cette différenciation doit être fondée sur l'examen des enseignements tirés de la première et de la deuxième vague de demandes de subvention au titre de la stratégie nationale, sur la plateforme de financement des systèmes de santé basée sur l'évaluation conjointe des stratégies nationales et sur le processus de reconduction des subventions et les motifs de leur abandon.**

### *Financement en fonction des résultats*

Le Comité technique d'examen des propositions a également apprécié de participer au processus de financement en fonction des résultats actuellement piloté, car cela lui permettra de mener à bien l'examen de ces demandes de financement. **Le Comité technique d'examen des propositions encourage le Fonds mondial à se rapprocher d'organisations qui appliquent un financement en fonction des résultats dans le domaine de la santé afin d'apprendre de leurs expériences.**